



Solde employeur retraite invalidité

Par danou

Bonjours

En février 2025, j'ai été mise à la retraite, bénéficiant d'une pension invalidité de la CPAM catégorie 2? ainsi que d'une mutuelle de prévoyance fournie par mon employeur. Toujours en étant un membre de l'entreprise, je n'ai jamais repris mes fonctions. J'ai transmis à mon employeur ma demande de mise à la retraite. En étant classée en invalidité de deuxième catégorie, ma retraite a été accordée à l'âge de 62 ans. Plus de couverture de prévoyance à la date de mon anniversaire en janvier. J'ai été surpris de recevoir un solde de tout compte de la part de mon employeur suite à ma mise à la retraite. J'ai interrogé la raison, étant donné que je ne me trouvais plus à mon poste de travail. J'ai toujours été un membre de l'équipe. J'ai désormais reçu un paiement d'invalidité de la part de la CPAM en février. Faut-il que je la rembourse ?

merci de votre réponse. cordialement .

Par Valenchantee

Bonjour,

Je ne comprends pas : vous êtes à la retraite aujourd'hui ou pas ?

Si oui, je ne comprends pas ce qui vous choque ? sauf si vous n'avez pas reçu les sommes prévues par la loi mais vous dites que vous avez reçu un solde de tout compte...

Cdlt

Val